

## RAPPORT MORAL

Chères amies chasseresses, chers amis chasseurs,  
Chers administrateurs,  
Mesdames, Messieurs,

Comme de coutume, je commencerai mon propos annuel en remerciant tout d'abord les personnes qui se sont investies tout au long de cette année pour assumer toute la charge et le travail quotidien de notre Fédération, et pour défendre et faire évoluer la chasse nordiste face aux enjeux qui se posent à elle :

- Les membres du bureau fédéral et les administrateurs fédéraux
- Notre Personnel, bien évidemment, pour leur engagement permanent à nos côtés pour faire vivre et fonctionner efficacement votre Fédération.
- enfin, tous les bénévoles qui nous sont fidèles et qui viennent compléter le dispositif départemental.

J'adresse un remerciement particulier aux membres de notre bureau, Messieurs Simon REGIN et François FONTENIER, nos Vice-Présidents, Jean Louis BEGARD le Secrétaire général, Patrick HANDSTSCHOEWERCKER le Trésorier, et enfin Jean-Marie PARMENTIER, le Trésorier adjoint.

C'est sans compter qu'ils s'investissent toute l'année à mes côtés, au service de la chasse et des chasseurs du Nord, et je les en remercie vivement !

Et croyez-moi, la vie fédérale n'est pas de tout repos : entre les attaques de nos opposants, la gestion des différents sujets d'actualités, le suivi de nos projets en cours ou à venir, mais aussi la gestion interne de l'entreprise fédérale... les sujets ne manquent pas, mais nous faisons front, tous ensemble, pour les gérer avec l'ensemble de nos 26 salariés fédéraux...

Pour terminer ces remerciements, j'aurais également une pensée chaleureuse pour nos familles et surtout pour nos conjointes et conjoints qui font preuve de grande patience et de soutien, tant notre investissement pour la Fédération est total et quotidien.

Alors, certes, nous n'avons pas la prétention de tout faire correctement mais nous travaillons sans relâche pour garantir une chasse de qualité dans le Nord, pérenne, populaire et reconnue de tous. Et nous gérons au mieux notre Fédération, notamment sur le plan financier, pour lui donner un avenir serein face aux nombreux enjeux environnementaux et sociétaux actuels ou à venir.

A l'occasion de notre Assemblée Générale, Il me revient donc le privilège d'effectuer le rapport moral annuel qui, comme d'habitude, retrace une année écoulée qui aura été marquée par de nombreux événements majeurs.

Aussi, je m'attacherai à cibler les plus importants d'entre eux par ordre plutôt chronologique. Je les évoquerai sous le prisme politique, en vous laissant le soin de découvrir, ou redécouvrir, nos activités techniques au travers du rapport d'activités que nous réalisons à votre attention, mais aussi à l'attention de nos partenaires et du grand public, qui, le plus souvent, méconnaissent toute l'ampleur de nos activités.

Ce document se trouve dans vos pochettes remises à l'entrée et j'espère que celui-ci vous permettra d'appréhender au mieux tout le travail réalisé par les chasseurs du Nord, les élus et les salariés de la Fédération, le tout en étroite relation avec les structures et associations cynégétiques du département. En effet, sans elles, rien ne serait possible.

En cette année 2024, année du centenaire de la Fédération des Chasseurs du Nord, la réception de notre nouveau siège social à Saint-Amand-les-Eaux aura été un événement majeur de l'année écoulée. Il offre désormais un espace de travail de grande qualité pour tous nos salariés, mais aussi un espace d'accueil optimal pour tous nos chasseurs, chasseresses ou futurs disciples de Saint Hubert. Il offre par ailleurs toutes les attentes escomptées pour couvrir l'ensemble des activités qui nous sont dévolues, notamment celles liées aux missions de service public. Je pense notamment à la formation des chasseurs ou à la formation et à l'examen du permis de chasser.

Aussi, après quasiment une année complète d'exploitation, nous pouvons résolument dire que notre siège social est bien adapté à toutes nos missions actuelles. Il est moderne et intégré dans un environnement de qualité, le tout à l'image de la chasse et des chasseurs du Nord. J'invite d'ailleurs celles et ceux qui n'auraient pas encore eu l'occasion, à venir nous rendre une petite visite. C'est votre maison, celle de la chasse et des chasseurs du Nord.

L'arrivée de ce nouveau siège social est aussi étroitement corrélée à la vente de notre Château de Chérengh pour lequel je ne reviendrais pas sur toutes les péripéties administratives ou juridiques qui auront bloqué les différents projets successifs, et ce pendant plusieurs années...

Mais le bout du tunnel est enfin arrivé puisque j'ai le plaisir de vous annoncer que la vente a été définitivement scellée cette semaine. Ce magnifique bâtiment d'époque conservera donc son prestige puisqu'il sera le support d'un projet de restaurant « haut de gamme » et d'hôtellerie de luxe. Après 25 ans en propriété des chasseurs du Nord, il fera sans nul doute le bonheur d'autres personnes et de clients ravis de découvrir et de profiter du calme de son parc, aux portes de la Métropole Européenne de Lille.

Je ne vous cache pas que sur le plan financier, la vente du château de Chérengh est également un grand soulagement nous permettant de maintenir notre stratégie financière via un prêt-relais pour l'investissement immobilier sur Saint-Amand à des conditions très favorables négociées avant la crise inflationniste.

Sur le plan cynégétique maintenant, domaine qui vous intéresse le plus évidemment, le renouvellement complet de la liste des ESOD du groupe 2 pour les 3 prochaines années, qui a pris effet à compter du 3 août 2023, a été également un sujet d'une grande importance pour la chasse de notre petit gibier de plaine.

Je précise qu'il est le fruit d'un long travail collaboratif entre les associations spécialisées (APANGA, PGR 59 et Déterreurs), la louveterie départementale et la FDC 59 en lien direct avec les services de l'Etat et les scientifiques siégeant à la CDCFS.

Je le rappelle, la régulation des ESOD par le piégeage est indissociable de la bonne gestion du Petit Gibier, il est donc une priorité pour la Fédération.

Pour 2024, la FDC contribuera également au dossier de renouvellement des autorisations de meute pour la vénerie sous terre qui est également complémentaire au piégeage, tout comme les prélèvements opérés par nos louvetiers lors des sorties de nuit. J'en profite d'ailleurs pour les remercier chaleureusement pour leur investissement personnel et bénévole sur le sujet.

Nous continuerons donc à œuvrer sans relâche sur ce dossier pour l'avenir de notre petit gibier de plaine et continuerons à soutenir financièrement toutes les activités de régulation.

La campagne cynégétique 2023-2024 aura également été marquée par la mise œuvre des accords nationaux entre l'Etat, la FNC et la FNSEA sur la réforme du système d'indemnisation des dégâts agricoles du grand gibier et l'objectif d'ici 2025 de baisse de 30% des surfaces agricoles détruites au niveau national. Pour le Nord, cela concerne quasi exclusivement l'espèce sanglier.

Ainsi, une convention a été passée entre l'Etat et la FDC 59 pour nous aider à réaliser cette réforme et une enveloppe de 150 000 euros a été dégagée pour notre département afin d'atteindre d'une part cet objectif, et d'autre part, absorber en partie l'explosion du prix des denrées agricoles liées à la guerre en Ukraine. Il n'en demeure pas moins que la facture 2022-2023 des dégâts agricoles était bien trop importante et que nous devons agir pour réguler drastiquement l'espèce, là où elle est indésirable, notamment dans l'espace agricole.

Pour ce faire, un plan de régulation du sanglier a été initié le 6 octobre 2023 dans le bureau de notre ancien Préfet du Nord et cette date me restera marquée à vie puisque j'en garde un très mauvais souvenir à titre personnel...

Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet puisque nous aurons l'immense plaisir d'accueillir un nouveau Préfet qui, de par sa présence aujourd'hui, démontre tout l'intérêt et le partenariat qu'il souhaite porter à l'endroit de notre fédération et de notre activité.

Cependant, cette réunion aura eu tout de même le mérite de mettre chacun devant ses responsabilités...

Ainsi, de nombreuses actions ont été engagées dans le département du Nord pour réguler nos populations de suidés, là où elles sont indésirables. L'objectif fixé par le Préfet était de 4000 sangliers sur le département et il n'a pas été atteint mais nous en sommes tout proche puisque la barre des 3700 animaux prélevés a été dépassée, et les chasseurs de grand gibier auront bien joué le jeu pour baisser les populations.

Il n'en demeure pas moins que le sanglier de plaine est, et restera notre véritable problématique, et que tout doit être mis en œuvre pour éradiquer, à défaut limiter, les populations dans les milieux agricoles de plaine. Nous continuerons donc à promouvoir l'intensification des prélèvements sur cette espèce, y compris à l'aide de la louveterie sur les sites considérés comme « points noirs » ou les réserves.

Pour cela, nous vous proposerons tout à l'heure de compléter l'arsenal cynégétique sur le sanglier en utilisant les nouvelles dispositions de la boîte à outils nationale « sanglier » pour permettre la chasse de l'espèce en tir de printemps sur les parcelles en semis, ainsi que la possibilité de prélever les animaux autour des engins agricoles lors des chantiers de récolte.

Ces nouvelles modalités doivent nous permettre de mettre la pression sur l'espèce pendant les périodes de sensibilité des cultures pour renvoyer les animaux en Forêt, habitat originel de cette espèce.

Bien évidemment, je ne peux m'empêcher d'évoquer le sujet de l'agrainage et de l'ONF...

Comme vous le savez, la FDC 59 a décidé de mettre l'établissement public au contentieux sur cette question à la suite de sa décision unilatérale d'interdire l'agrainage dissuasif en forêt domaniale en 2018 malgré les prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Nord.

Après une première instance qui donnait en partie raison à la FDC 59 sur l'obligation de l'ONF de respecter le Schéma Départemental, la Cour d'appel de Douai nous donnait finalement une totale approbation de notre argumentaire juridique par un arrêt du 11 janvier 2024 qui fera date dans la chasse française.

Au-delà de la somme de 84 000 euros que l'ONF doit désormais à la FDC 59 au titre du préjudice subi par les chasseurs du Nord, la justice a surtout donné raison à la totalité de nos arguments que nous défendions depuis 2018 auprès des services de l'Etat et de l'établissement public... sans être entendu.

Cette victoire juridique est finalement la victoire du pragmatisme et de la réalité de terrain. En effet, la gestion du sanglier et de l'équilibre agrosylvo-cynégétique dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Nord est basée sur un trépied dont les 3 axes sont :

- L'intensification des prélèvements par la chasse
- Le maintien des animaux en forêt par la pratique de l'agrainage dissuasif
- La prévention des dégâts par l'utilisation des clôtures ou de produits répulsifs

L'ONF en supprimant l'un de ces 3 axes du trépied a fait écrouler l'ensemble de l'édifice.

Aujourd'hui, les animaux sont sortis des forêts et les factures de dégâts sont salées pour les chasseurs du Nord. J'en veux pour preuve le montant total des dégâts 2022-2023 qui s'élève à 334 674 euros et que nous allons devoir régler en 2024-2025 au travers de la Contribution territoriale dégâts conformément à la loi en vigueur et à notre mission de service public.

Cette situation est très dommageable pour nos finances d'autant que l'accord récemment signé entre l'ONF et la FNC, en déclinaison de l'accord national avec l'Etat et le monde agricole, reconnaît aujourd'hui l'utilité de la pratique de l'agrainage dissuasif en forêt domaniale... Quel gâchis !

Je me console en me disant que notre contentieux aura au moins servi à peser sur les discussions nationales... et l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante au sein de la Direction régionale de l'ONF semble vouloir porter le souffle de l'apaisement entre nos 2 structures, et je m'en réjouis.

Les premiers actes de l'ONF de LILLE en matière d'agrainage dissuasif du sanglier pendant cette période de sensibilité des cultures seront déterminants dans la suite de nos relations...

Concernant notre petit gibier de plaine, la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur le faisan commun à l'occasion de la saison 2023-2024 est un premier pas vers la gestion d'une espèce d'avenir dans nos plaines agricoles. Le travail réalisé par nos GIC dédié à l'espèce nous a ouvert la voie et nous démontre qu'il est possible d'obtenir de belles populations, y compris dans des milieux d'agriculture intensive comme le cambrésis.

Il nous faudra cependant continuer nos efforts pour l'aménagement des territoires de plaine afin d'offrir à notre petit gibier des habitats de qualité. La Fédération s'y emploie et continuera ses actions en étroite collaboration avec nos agriculteurs, pour mettre en œuvre des solutions efficaces, concrètes et réalistes sur le terrain.

En effet, loin des grands discours, nous n'avons pas à rougir des résultats que nous obtenons dans le domaine. Avec 1347 hectares de couverts après moissons, 53 hectares de couverts Biodiversité implantés en 2023-2024 et 40 kilomètres de haies à haute valeur environnementale implantés en 4 années, nous sommes de loin les premiers aménageurs de nos plaines au profit de la Biodiversité dite ordinaire.

Les Chasseurs du Nord, c'est l'Ecologie qui agit !

Ce slogan est le notre et n'aura jamais été autant d'actualité !

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous nos partenaires techniques et financiers qui nous permettent ces actions, en premier lieu desquels :

- le Département au travers d'une convention pluriannuelle en cours de renouvellement
- le Conseil Régional des Hauts de France au travers de la Convention pluriannuelle d'objectifs
- l'Etat et l'OFB au travers du dispositif national d'écocontribution avec le monde de la chasse
- Et enfin notre Fédération Régionale des Chasseurs pour la gestion administrative et technique de tous ces dossiers

Sans eux, nous ne pourrions pas développer notre politique à grande échelle sur le département.

Mais la situation pour notre petit gibier est loin d'être idyllique... En effet, cette année, le lièvre a été grandement frappé par la maladie. Et nombreux d'entre vous se sont fait écho de l'absence d'animaux dès les premières journées de chasse.

Nos recherches nous confirmaient bien la présence massive d'EBHS sur les territoires du Nord, et plus largement en Hauts de France, et nos appels à la plus grande prudence dans les prélèvements ont été très largement entendus et suivis par nos chasseurs.

J'en profite pour vous féliciter car les comptages IKA qui se sont terminés en mars démontrent que là où les chasseurs ont su se serrer la ceinture, les populations se sont maintenues au même niveau que l'an passé.

Comme dit l'adage : « Ne pas tirer est aussi un acte de chasse » et il aura pris tout son sens cette année pour le lièvre.

Mais il ne faut pas se voiler la face... Nous ne continuerons pas comme cela très longtemps.

C'est pourquoi, de manière exceptionnelle, le conseil d'administration a décidé d'aider nos gestionnaires de plaine pour la prochaine saison en débloquant un budget de 200 000 euros pour relancer le piégeage sur les territoires et aider à la pratique de lâcher d'été de perdrix grise et de faisan commun pour la prochaine campagne de chasse 2024-2025.

Cette disposition sera exceptionnelle et doit nous permettre de reconstituer les cheptels de lièvre sur tous les territoires au cours de la saison prochaine en orientant nos prélèvements sur des oiseaux de qualité et des pratiques acceptables.

Aussi, c'est en ce sens que nous sollicitons l'aide de l'Etat pour passer la période de chasse de la perdrix grise de 2 à 4 jours sur l'ensemble du département pour permettre à nos chasseurs de continuer leur investissement de terrain pour la gestion du lièvre et pour l'aménagement des territoires agricoles de plaine en faveur de la Biodiversité.

Il s'agit à mon sens d'une question de survie de la chasse de plaine...

Nous vous proposerons donc de soutenir largement ces propositions dans le cadre des résolutions qui vous seront soumises au vote tout à l'heure.

Je termine enfin mon tour d'horizon de l'année écoulée par la chasse des migrateurs.

Dès le début de la saison, un nouvel épisode de sécheresse a entraîné des interdictions de pompage sur plusieurs bassins versants empêchant un certain nombre de sauvaginiens de participer à la fête de l'ouverture de la chasse au 21 août.

S'en est suivi des épisodes importants de pluies continues à l'automne entraînant des inondations successives, y compris dans les zones habitées, et j'aurais une pensée toute particulière pour tous ces gens qui auront subi une ou plusieurs inondations dans leur maison...

Je rappelle que les chasseurs de gibier d'eau du Nord sont les premiers propriétaires de zones humides dans notre département avec près de 5000 hectares en propriété et en gestion. Leur rôle est essentiel dans le maintien de la Biodiversité et dans le service rendu à la société notamment en servant de bassin d'expansion de crue.

Si, demain, nous ne permettons pas à nos sauvaginiens de pratiquer la chasse pendant la période d'ouverture et d'entretenir leur milieu en curant les mares et fossés, je ne donne pas chère de la peau de toutes ces dernières zones humides du département et les conséquences pour les populations locales seront graves.

Un rapport de la Chambre régionale de la Cour des Comptes sur les inondations dans le Pas-de-Calais fait d'ailleurs état du rôle important des chasseurs dans le maintien des zones humides.

J'en appelle donc à l'Etat pour trouver des solutions pragmatiques et simples sur le plan administratif pour permettre à nos sauvaginiens un véritable droit à l'eau en période de sécheresse au titre de la Biodiversité et de la santé publique, au même titre que celui donné aux industriels et au monde agricole pour l'économie et la souveraineté alimentaire.

Pour parachever la saison, et un malheur n'arrivant jamais seul, il aura fallu que la grippe aviaire frappe une nouvelle fois notre département...

Et pas n'importe où ? Puisqu'il s'agit du même élevage que celui impacté en 2021, à Warhem dans les Flandres, et en plein cœur de l'un de nos bastions de la chasse du gibier d'eau.

Dès lors, et de concert avec les associations locales de chasseurs de gibier d'eau que je remercie, nous avons tout d'abord tenté de trouver une solution basée sur la clémence des services de l'Etat dans l'application de la loi. Celle-ci nécessitait en parallèle la mise en place d'une communication restreinte que je qualifierai « d'intra-cynégétique ».

Malheureusement, l'émergence de nouveaux cas d'influenza aviaire en Belgique à proximité directe de la frontière, et il faut bien le reconnaître, l'irrespect des mesures de biosécurité par quelques-uns de nos sauvaginaires et certaines communications sur les réseaux sociaux, ont fini par alerter les autorités sur le sujet...

Il s'en est alors suivi une demande d'application stricte des textes en vigueur par le Préfet lui-même, interdisant la chasse dans un rayon de 10 kilomètres autour du foyer et impactant plusieurs milliers de chasseurs.

Face à cette situation de crise, je remercie toutefois les services de l'OFB dans leur approche pragmatique et psychologique du sujet permettant ainsi d'éviter certainement le pire, face à la colère légitime de nos adhérents.

Cette colère était légitime du fait de l'incompréhension totale des mesures prises par l'Etat dans le Nord alors que, d'une part, nos voisins belges pouvaient continuer à chasser et que, d'autre part, des chasseurs des départements voisins bénéficiaient de la clémence des autorités sur le même sujet.

Cette crise a ainsi atteint son paroxysme à l'occasion d'une manifestation des chasseurs locaux devant le siège social de Flandres-oeufs à Wormhout, où un certain nombre de nos chasseurs a souhaité exprimer leur désarroi et demander des explications à l'éleveur sur l'émergence de ce nouveau cas d'influenza aviaire. Il est vrai que l'opacité qui tourne autour du sujet depuis 2021, y compris l'absence de réponse de l'Etat à nos demandes réitérées d'éclairage, contribue fortement aux suspicions quant à une erreur humaine manifeste plutôt qu'un lien direct avec la faune sauvage.

Cela étant, cette manifestation aura permis de forcer le retour au dialogue avec le Préfet et ses services, notamment la DDPP, afin de solliciter une dérogation ministérielle pour alléger les mesures d'interdiction sur la zone.

Aussi, grâce à l'appui du monde avicole, et plus particulièrement du syndicat des éleveurs de gibier Interprochasse et de la confédération

nationale des producteurs d'œufs, mais aussi de notre Président national Willy SCHRAEN, et de notre DDPP du Nord, une dérogation a été obtenue permettant à une moitié de nos chasseurs de retrouver leur marais et la chasse à la sauvagine.

L'autre moitié de nos chasseurs aura dû attendre la fin des 6 semaines de « quarantaine cynégétique » pour reprendre le fusil... à quelques jours de la fermeture de la chasse...

Ce nouvel épisode a été très douloureux à vivre pour les chasseurs concernés mais aussi pour les associations locales de chasseurs de gibier d'eau qui n'ont cessé de défendre la chasse au quotidien.

Il en est de même pour la Fédération des Chasseurs du Nord et je ne comprends toujours pas comment certains peuvent douter de l'action de leur fédération et de leurs associations locales de chasseurs de gibier d'eau sur ce dossier, si ce n'est pour répondre à des intérêts particuliers ou assouvir des vengeances personnelles.

Dans ce contexte délétère, certains veulent faire de cette assemblée générale 2024 un vote de défiance envers Joël DESWARTE en appelant à bloquer les propositions de budget et les comptes de l'exercice clos.

Alors de grâce, ne cédez pas au chant des sirènes de certains qui souhaitent avant tout mener une vengeance personnelle sans se soucier des conséquences pour l'image et les finances de votre Fédération. Concrètement, pour votre argent.

J'en appelle donc une nouvelle fois à la responsabilité de chacune et de chacun lorsque vous procéderez tout à l'heure au vote des résolutions en particulier sur le budget excédentaire.

Il n'est pas encore venu le moment de régler des comptes de personnes en détruisant toute l'architecture fédérale et le travail d'une équipe de bénévoles et de salariés à votre service, au service d'une chasse populaire et pérenne dans le Nord.

Désormais il nous faut regarder devant, et sur ce dossier, la chasse du gibier d'eau ne peut plus être la variable d'ajustement.

Nous demandons donc à l'Etat de nous aider dans la voie d'une dérogation ministérielle validée par le Ministère de l'agriculture et de la

souveraineté alimentaire qui soit pragmatique, de compromis, et que nous pourrions immédiatement décliner en cas d'émergence d'un nouveau foyer dans notre département.

Mais je sais déjà pouvoir compter sur l'aide des services de l'Etat qui souhaitent avancer sur ce dossier pendant l'intersaison et nous y contribuerons activement à notre niveau pour aboutir au plus vite.

En parallèle, lors de la réunion publique de Bambecque, notre Président national Willy Schraen s'est engagé auprès de nous à travailler sur la vaccination des appelants en faisant des Flandres un site expérimental pour ce dossier d'enjeu national. Ces 2 solutions ne sont pas antagonistes et peuvent être menées en parallèle, l'essentiel étant pour nous de pouvoir maintenir la chasse.

J'en termine sur le sujet dans le cadre de mon rapport moral mais j'y reviendrais à l'occasion des questions diverses puisqu'un certain nombre d'entre elles concernent directement ce sujet.

Voilà, pour clôturer mon rapport moral, je vous rappelle que la Fédération des Chasseurs du Nord fête son centenaire cette année et qu'elle a connu de multiples crises au travers de son histoire. Cependant, elle a su perdurer en adaptant les pratiques de ses adhérents face aux dérives de certains et aux attaques de ses opposants tout en gardant l'essentiel de son âme et de ses valeurs.

Il est clair que de nouveaux chantiers vont s'ouvrir à nous dans une période où une partie minoritaire de notre société ne comprend plus nos modes de vie, et plus largement le mode de vie des ruraux.

Trop souvent, nous sommes victimes de contre-vérités démagogiques fortement médiatisées qui ne servent qu'à monter les personnes les unes contre les autres. Pourtant, la chasse durable, celle que nous pratiquons, a une fonction dans une approche écologique moderne de nos territoires.

La chasse fait partie de notre Histoire, et je reste persuadé qu'elle fera partie de notre avenir écologique commun, si nous arrivons enfin à rétablir le dialogue entre ces deux mondes qui ne se connaissent plus.

Je vous remercie de votre attention

Vive la chasse nordiste, vive la Fédération des Chasseurs du Nord.

